

LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

MESNIL SUR JUINE

Les orientations présentées dans le présent document sont issues de la réflexion conduite par le groupe de travail « Projet de Territoire » qui a associé les maires, les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers municipaux des communes de Bouray-sur-Juine et de Lardy.

Elles constituent le socle du projet de territoire qui engage et unit les deux communes aujourd'hui et à partir duquel la commune nouvelle poursuivra la réflexion pour préciser et compléter les politiques publiques à mettre en œuvre au sein des commissions ad hoc et de son futur conseil municipal. Les grandes orientations de ce projet sont reprises dans la Charte de la commune nouvelle, Article 1 « Principes fondateurs, objectifs et orientations prioritaires du projet de territoire ».



Bouray sur Juine (91850)



Lardy (91510)

Ces orientations sont les suivantes :

◆ Construire une identité de territoire durable : aménager l'espace dans le respect de l'environnement, préserver la qualité de l'habitat et les espaces naturels, développer les circulations douces, améliorer l'offre de transports et les infrastructures de circulation, adapter l'offre de logement aux besoins de la population, mobiliser l'ensemble des acteurs pour une politique de développement durable.

La commune nouvelle aura pour objectifs de/d' :

- Aménager l'espace dans le respect de l'environnement, de la qualité de l'habitat et l'aspect village des communes déléguées, des espaces naturels et des terres agricoles.
- Pérenniser l'adhésion et développer le partenariat initié par la commune de Bouray sur Juine avec le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) et avec l'État dans le cadre des territoires à Énergie positive pour la croissance verte.
- Pérenniser et développer la démarche « agenda 21 » initiée par la commune de Lardy.
- Encourager la préservation de la biodiversité en poursuivant la politique d'acquisition foncière pour le classement de parcelles en espaces naturels sensibles et les initiatives de production agricole urbaine (maraîchage, jardins partagés...).
- Faciliter la vie des habitants avec un plan des déplacements global et une politique de stationnement adaptée particulièrement aux abords des gares de RER, améliorer la fluidité et la sécurité de la circulation à la gare de Bouray.
- Améliorer l'offre de transports en commun, mettre en place une navette inter-quartiers de préférence électrique, promouvoir le co-voiturage et autres dispositifs de mise en relation des voyageurs (ex. Rézo Pouce).
- Améliorer les infrastructures routières et les voies de circulation entre les communes déléguées et en particulier, développer les circulations douces en s'appuyant notamment sur le schéma départemental des liaisons douces.
- Poursuivre les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Adapter l'offre de logements aux besoins de la population à différentes étapes de la vie (familles monoparentales, jeunes, personnes âgées en perte d'autonomie...), en tenant compte du caractère essentiellement pavillonnaire des deux communes, favoriser la production de logements de qualité et économes en énergie et mobilisant les filières de productions locales, veiller à l'intégration architecturale dans le paysage existant.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (services publics, entreprises, commerces, habitants) pour une politique de développement durable étendue au nouveau territoire de la commune nouvelle, poursuivre l'entretien des espaces verts en zéro phyto, élaborer un agenda 21 de la commune nouvelle, s'appuyer sur les pratiques encouragées par le Parc naturel régional du Gâtinais français et les politiques spécifiques au bassin de la Juine.

◆ **Consolider et développer les services à la population**

La commune nouvelle aura pour objectif de maintenir et de développer les services et équipements de proximité à la population :

- Garantir la qualité de service public notamment grâce à la mutualisation des moyens.
- Développer de nouveaux services sur le territoire (exemple : passeport biométrique).
- Engager les démarches auprès des services de l'État en vue de la mise en place d'une maison des services publics.
- Maintenir un accueil de proximité dans les mairies des deux communes déléguées pour permettre aux habitants d'effectuer leurs démarches (inscriptions scolaires, demandes d'autorisation d'urbanisme, carte d'identité...) dans la mairie la plus proche de leur domicile.
- Grâce à la mutualisation, disposer d'une capacité financière renforcée pour créer, rénover et faire fonctionner des équipements (gymnases, salle des fêtes, voiries,...) servant à la population du territoire.

Maintenir une offre de services publics structurante et de qualité sur le territoire :

- Consolider les liens avec le Centre de Secours, la Gendarmerie, le collège, la SNCF...
- Assurer la présence des services postaux sur le territoire avec la future agence postale de Bouray-sur-Juine et le maintien du bureau de poste à Lardy Bourg.
- Favoriser l'installation et le regroupement des professionnels de santé dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec une répartition équitable sur le territoire.
- Assurer une répartition des équipements cohérente et équilibrée sur le territoire.

◆ Garantir à nos enfants de bonnes conditions de scolarité et développer des actions à destination des jeunes

- Harmoniser les rythmes scolaires sur le territoire de la commune nouvelle en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et la Communauté de Communes.
- Harmoniser et poursuivre les actions en direction des écoles favorisant la réussite scolaire : ATSEM et intervenants sportifs en nombre suffisant, équipement des classes avec les nouvelles technologies, soutien aux projets d'écoles et aux classes transplantées, mise en place d'événements culturels, sportifs et festifs pour les scolaires, soutenir et développer les liens entre les caisses des écoles.
- Favoriser l'accès des enfants et adultes en situation de handicap aux écoles et activités périscolaires.
- Travailler avec la communauté de communes pour améliorer la qualité des accueils périscolaires dans toutes les écoles du territoire de la commune nouvelle et promouvoir une alimentation « bio » dans tous les restaurants scolaires.
- Maintenir les écoles sur les deux communes déléguées et faire évoluer, si nécessaire, la carte scolaire.
- Former les élèves à la citoyenneté, notamment à travers le Conseil municipal des enfants de la commune nouvelle.
- S'engager dans l'Agenda 21 à limiter les déplacements de nos enfants dans le cadre de leur scolarité.
- Initier une réflexion et des démarches pour l'implantation d'un lycée sur le territoire de la commune nouvelle.
- Veiller à la qualité environnementale des locaux scolaires.
- Développer des actions à destination des jeunes (actions culturelles, sportives ou citoyennes) et mieux faire connaître la maison des jeunes.

◆ Favoriser la vie locale associative, sportive, culturelle et citoyenne

Soutenir et accompagner nos associations car elles apportent des services et des activités aux habitants, encouragent l'engagement collectif, animent la vie locale et favorisent le lien social :

- Fournir aux associations un appui logistique lors des manifestations, organiser une communication à l'échelle du territoire, organiser chaque année un forum des associations unique pour toutes les associations de la commune nouvelle.
- Maintenir les subventions nécessaires au fonctionnement des associations, apporter un soutien financier aux nouveaux projets, sans exiger de regroupements, ni de fusions.
- Optimiser l'utilisation des équipements sportifs et des salles associatives grâce à une gestion unifiée par la commune nouvelle.
- Favoriser le développement de nouvelles pratiques sportives et culturelles.
- Favoriser la tenue de grands événements sportifs (exemples : compétition de niveau national ou régional, compétitions handisports) en apportant l'appui logistique des services de la commune nouvelle.
- Développer l'école municipale des sports pour les enfants de tout le territoire.

Développer la culture et les échanges internationaux :

- Proposer des événements culturels de qualité réguliers et diversifiés accessibles au plus grand nombre.
- Développer des actions culturelles en direction de toutes les écoles du territoire.
- Mutualiser la communication pour améliorer la fréquentation des manifestations, élaborer l'agenda culturel de la commune nouvelle.
- Utiliser des lieux maillant le territoire de la commune nouvelle (salle de spectacle, conservatoire, animations de rue, médiathèque communale).
- Élaboration d'un Contrat départemental de développement culturel sur l'ensemble du territoire.
- Approfondir et développer le partenariat entre la commune, les écoles, le conservatoire et les médiathèques sur le territoire.
- Maintenir la médiathèque dans son fonctionnement actuel sur le territoire de la commune déléguée de Bouray.
- Faire aboutir l'idée de jumelage en y associant les établissements d'enseignement et les associations présents sur le territoire de la commune nouvelle.

Favoriser la vie citoyenne :

- Favoriser, dans le cadre d'un dispositif d'initiative citoyenne, l'expression autonome des citoyens ; ce dispositif permettra de présenter au conseil municipal de la commune nouvelle, des propositions au plus près des besoins des habitants.

◆ Développer et dynamiser le commerce de proximité

- Accompagner le développement du commerce dans les centres bourgs et aux abords de la gare de Bouray (banque, pressing, auto-école...) en faisant jouer la complémentarité et dans le cadre d'une vision globale du territoire.
- Favoriser l'accueil d'une moyenne surface sur le territoire.
- Travailler à l'implantation d'une épicerie de proximité sur le territoire de la commune déléguée de Bouray.
- Encourager la fréquentation des commerces locaux et du marché par la mise en place d'une navette électrique.
- Soutenir l'animation commerciale par l'aide à la constitution d'une association des commerçants de la commune nouvelle, fournir un appui logistique, une communication, mise en place d'une signalétique spécifique et uniforme sur l'ensemble du territoire en partenariat avec la communauté de communes et le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF).
- Développer le marché forain et les manifestations périodiques (marché de Noël, journées du terroir, marché bio...).
- Aider à l'installation d'artisans à la recherche de locaux ou de terrains (exemple zone artisanale,...).
- Proposer une offre de locaux pour des personnes qui démarrent une activité (exemple : création d'une plateforme de travail proche d'une gare...).

◆ Promouvoir le tourisme à partir des atouts de notre territoire, en faire un axe de développement économique, valoriser notre patrimoine naturel et bâti présentant un intérêt touristique ou historique

- Valoriser nos parcs, nos jardins publics ou privés, nos promenades en bord de Juine et les chemins de randonnée.
- Valoriser nos bâtiments « historiques » ou d'intérêt touristique.
- Accompagner le développement d'activités économiques locales autour du tourisme.
- Faire connaître notre patrimoine et/ou l'animer : journées du patrimoine, visites conférences, expositions, musée des vieux métiers,...
- S'inscrire dans les dispositifs de promotion touristique du Département et de la Région pour mieux faire connaître le potentiel touristique d'un territoire proche de Paris et desservi par le RER.
- S'appuyer sur le partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français et du Département pour créer des boucles équestres, des itinéraires de randonnées pédestres ou cyclables, créer des itinéraires touristiques.
- Réaliser et maintenir la vocation du gîte communal prévu sur le site des 1 et 3 rue de la mairie sur la commune déléguée de Bouray.

◆ Assurer la sécurité, la tranquillité des habitants, la prévention de la délinquance et des incivilités

- Développer les actions de prévention de la délinquance (présence accrue de la police municipale sur le terrain, extension progressive à tout le territoire de la commune nouvelle des opérations « voisins vigilants » et « tranquillité vacances »).
- Sensibiliser la population aux risques (prévention des arnaques, conduite à risque...).
- Développer la vidéo-protection sur le territoire dans le cadre d'un schéma global.
- Assurer la fluidité de la circulation notamment aux abords des gares et des écoles par un meilleur respect des règles de stationnement.
- Donner à l'autorité municipale les moyens d'exercer ses pouvoirs de police (circulation, salubrité, troubles de voisinage, périls, urbanisme, animaux errants...) ; le pouvoir de police réglementaire relèvera du maire de la commune nouvelle mais les maires délégués pourront directement saisir la police municipale en cas de nécessité.
- Accueillir le public dans des locaux adaptés implantés sur le territoire de la commune nouvelle.
- Établir une convention de coordination avec les services de la gendarmerie.
- Participer à la mise en œuvre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance initiés par la communauté de communes.

◆ Développer une action sociale de proximité

Un lieu dédié :

- Créer un centre d'action sociale à l'échelle de la commune nouvelle pour une réponse globale et équitable élaborée à partir de l'analyse des besoins sociaux du territoire qui permettra d'orienter les actions prioritaires du CCAS de la commune nouvelle.
- Accueillir les usagers du CCAS dans un pôle de services dédié, maintenir un accueil de proximité de premier niveau à la mairie de la commune déléguée de Bouray.

Un lien social renforcé :

- Développer les animations en direction des personnes âgées pour lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie, mettre à disposition des locaux adaptés pour les réunions et les activités des seniors. (Club des anciens, salle polyvalente pour animations et repas,...).
- Développer des actions pour favoriser le lien social : jardins partagés, activités intergénérationnelles...

Des actions sociales concrètes :

- Agir en lien et en complémentarité avec la communauté de communes, faire évoluer la compétence communautaire de maintien à domicile pour plus d'équité sur le territoire en matière de continuité du service.
- Accompagner les habitants de la commune nouvelle dans la mise aux normes PMR et énergétique de leur logement (aide à l'instruction des dossiers de demande de subvention).
- Mettre en place une mutuelle communale pour permettre l'accès à tous à une complémentaire santé.

◆ Finances et fiscalité

- Travailler à la rationalisation des dépenses de fonctionnement grâce à la mise en commun des moyens et des services.
- Maintenir une capacité élevée d'investissement.
- Harmoniser les taux d'imposition de manière progressive.
- Appliquer une politique fiscale favorable aux familles avec enfants, aux ménages à bas revenus et aux personnes handicapées en appliquant les taux d'abattement facultatifs prévus par la législation.

◆ La commune nouvelle reprendra l'ensemble des projets d'équipements et de travaux d'aménagement ayant fait l'objet d'une approbation par les conseils municipaux sur le territoire des communes déléguées.

Les projets à plus long terme de chaque commune fondatrice seront redimensionnés à l'échelle du nouveau territoire.

Projets situés sur le territoire de la commune déléguée de Bouray :

- **Aménagement du cimetière, de ses abords et de la rue des Champs** : aménagement d'une salle d'accueil et d'un parking accessible PMR, mise en accessibilité PMR du cimetière, traitement des eaux de ruissellement et implantation d'une borne de recharge électrique, aménagement de la rue des Champs et traitement des eaux de ruissellement → total 580 204 € HT subventionné à près de 80%, programmation 2016/2017.
- **Rénovation et construction de logements aux 1 et 3 rue de la Mairie** : rénovation du presbytère et création d'un gîte communal, réhabilitation d'une maison en vue de la création de deux logements et construction d'une résidence sociale → total 1 067 508 € HT, subventionné à près de 80%, programmation en 2016 (MOE) et 2017/2018.
- **Travaux de voirie rue de la Fontaine** : reprise de la voirie et du traitement des eaux de ruissellement → total 158 780 € HT, subventionné à près de 80%, programmation en 2017.
- **Autres projets** : travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Pierre Es Liens, isolation thermique de la salle polyvalente et mise en accessibilité, sécurisation de la traversée de la RD99 (salle polyvalente), aménagement du verger communal, mise en valeur du jardin situé derrière la médiathèque, restauration du cimetière Montholon, promenade de la Juine (tourbière).

Projets situés sur le territoire de la commune déléguée de Lardy :

- **Construction d'un pôle de services** de 400 m² intégrant un foyer des anciens, le CCAS et le poste de police municipal avec un local de vidéo-protection → total prévisionnel de 1 150 680 € HT, subventionné à 50%, livraison en 2017.
- **Réhabilitation du complexe sportif René Grenault** avec dans une première phase la création de 2 terrains de football en synthétique en lieu et place des terrains engazonnés en mauvais état → total prévisionnel de 1 495 000 € HT, subventionné à 50%, livraison en 2017.
- **Réaménagement du pôle gare de Bouray** en lien avec le STIF : Étude de faisabilité démarrant en décembre 2016 → total prévisionnel de l'étude de faisabilité, 70 000 € HT, subventionné à 100%, programmation en 2017 de la phase étude et 2018 /2020 de la phase travaux.
- **Mise aux normes pour l'accessibilité PMR de l'ensemble des bâtiments communaux**, programmation sur 6 ans (2016 – 2022) → estimation 200 000 € TTC en 2017 sur un total de 600 000 € TTC.
- **Requalification de la halle SNCF** proche de la gare de Bouray, avec le développement de commerces et de bureaux et notamment des espaces de co-working (télé-centre, plateforme de travail collaboratif...). Programmation des études en 2017.
- **Aménagement urbain dans le secteur du Pâté** avec le déplacement de l'Intermarché à côté du centre de secours, la création de nouvelles voiries et la création de logements. Programmation des études en lien avec le phasage des autres projets du secteur.
- **Requalification de l'ancienne bibliothèque du Pont de l'Hêtre** afin de la dimensionner pour l'accueil des services techniques. Programmation des études en 2017.
- **Aménagement du parc de l'Hôtel de ville** (site classé de la Vallée de la Juine), dans une première phase, mise aux normes PMR des cheminements et remplacement de deux passerelles. Programmation en de la première phase en 2017.
- **Restauration du parc Boussard**, jardin classé, un des rares jardins Art-déco d'Ile-de-France. Programmation en 2017/2018 de la phase études.
- **Divers travaux de réfection de voirie** (ruelles des près et rue de la Juine notamment) et d'enfouissement (rue de Panserot notamment). Programmation des travaux en 2017.